

Projet de délibération du 2 novembre 2011 de M. Pascal Hohenweg: «Rebaptiser le bureau du Conseil municipal «Conseil de discipline».

(retiré par son auteur lors de la
séance du 17 janvier 2012)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Le bureau du Conseil municipal est rebaptisé «Conseil de discipline». Cette nouvelle dénomination remplace l'ancienne dans la totalité du texte du règlement.